

## Suspension de l'accueil des stagiaires : Quelle continuité pédagogique ? Quelle continuité des financements ?



Jean-Philippe Cépède

Directeur juridique, Direction Droit de la Formation

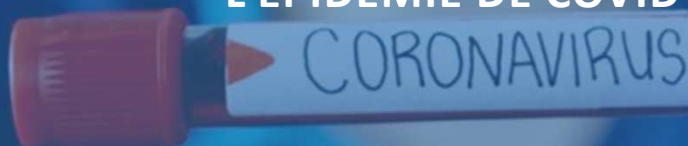
Jeudi 30 avril 2020



1

# Introduction :

L'ÉPIDÉMIE DE COVID 19

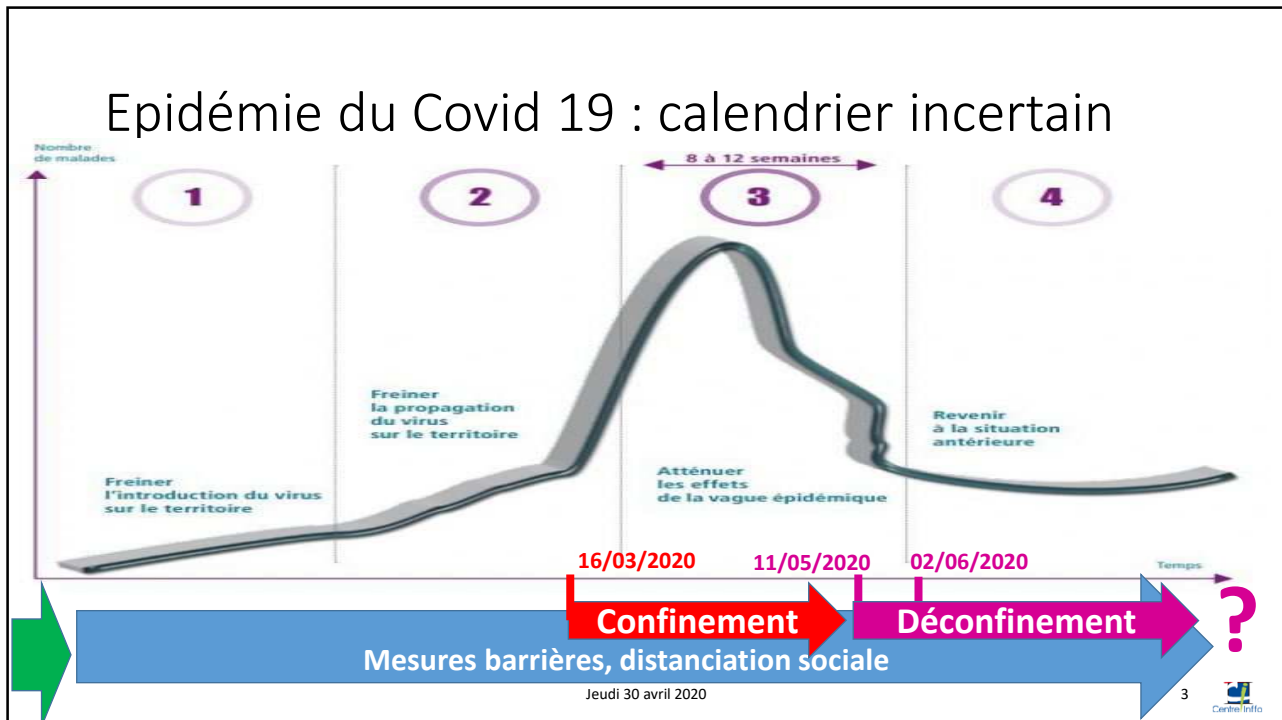


UNE MENACE EXTRÊME  
QUI NÉCESSITE  
UNE ADAPTATION EXTRAORDINAIRE

Jeudi 30 avril 2020



2



3

Le confinement :  
Une production normative hors norme

**Entre le 18 mars et 29 avril 2020 :**  
**Près de 165 textes\***

Loi, ordonnances, décrets, arrêtés, circulaires, dont :

- **4 lois** : dont la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et deux lois de finances rectificatives
- **38 ordonnances**
- **52 décrets**

\* Au 29/4/2020

Jeudi 30 avril 2020

4

4

## Stratégie du déconfinement progressif

annoncée par le 1<sup>er</sup> ministre :

- en fonction des indicateurs de santé
- différente selon les départements

## 11 mai début du déconfinement

si évolution favorable de l'épidémie

Réévaluation fin mai

## 2 juin entrée en vigueur de nouvelles mesures

### Extraits des mesures applicable à partir du 11 mai

**Entreprises :** réouverture autorisée avec le moins de contacts possibles

- mesures de distanciation sociale
- Masques obligatoires
- télétravail maintenu pendant au moins 3 semaines
- horaires décalés

**Transports :** le moins possible

- métro, bus : masque, distanciation
- offre inter-régions réduite au strict vital

**Vie sociale :**

- plus d'attestation
- sport et événements de plus de 5000 personnes reportés en septembre

Jeudi 30 avril 2020

5

5

## Comment faire face à la suspension de l'accueil des stagiaires et des apprentis



### Continuité de l'activité :

Mesures pour soutenir l'emploi  
Aides financières aux entreprises

### Continuité pédagogique :

FOAD et question de la traçabilité (certificat de réalisation)  
Maintien de l'activité

### Continuité des épreuves des certifications professionnelles :

Modalités et calendrier des épreuves  
Organisation des jury et stages pratiques

### Continuité des financements des dispositifs par les financeurs :

Initiatives des financeurs  
Adaptation des dispositifs

Jeudi 30 avril 2020

6



6

## PREMIÈRES MESURES PRISES EN MATIÈRE DE FORMATION



**Qualité** : l'obligation pour les prestataires d'être certifiés **Qualiopi** pour bénéficier de financements publics ou mutualisés (OPCO...) est reportée au **1er janvier 2022**



Les **certifications professionnelles ou habilitations** qui étaient recensées **à l'inventaire** sont enregistrées de plein droit jusqu'au **31 décembre 2021** dans le répertoire spécifique



**VAE** : les **OPCO** et **Transitions Pro** sont autorisés à financer les parcours de VAE dans la limite de **3 000 €**

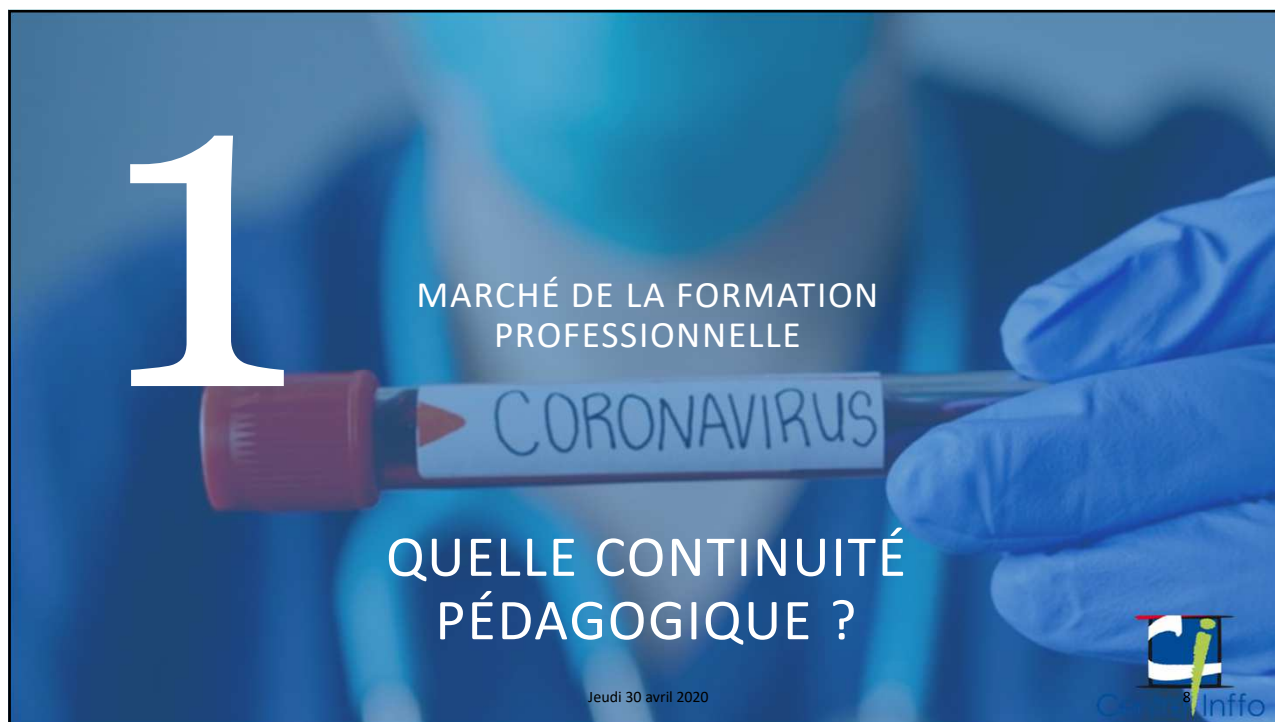


**Prolongation possibles des contrats d'apprentissage et de professionnalisation** s'achevant entre le 12 mars et le 31 juillet 2020 **pour finir les formations suspendues**

Jeudi 30 avril 2020

7 

7




# 1

MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CORONAVIRUS

QUELLE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ?

Jeudi 30 avril 2020



8

## LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ SALARIÉE DURANT LE CONFINEMENT ET LE DÉCONFINEMENT



### CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

#### Recourir au télétravail

- Règle impérative pour tous les postes qui le permettent

#### Maintenir les salariés sur site

- Assurer la santé et la sécurité des salariés
- Droit de retrait



### DIFFICULTÉ A ASSURER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

#### Adapter le temps de travail et le temps de repos en usant des dérogations

#### Placer des salariés en arrêt de travail

- s'ils n'ont pas de solutions de garde pour leurs enfants de moins de 16 ans

#### Recourir au chômage partiel + FNE formation SAUF POUR LES CFA CAR MAINTIEN DES FINANCEMENTS PAR LES OPCO

Jeudi 30 avril 2020

9



9

## SUSPENSION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC NE SIGNIFIE PAS FERMETURE DE L'ORGANISME OU DU CENTRE DE FORMATION

« Jusqu'au 11 mai 2020, tout déplacement de personne hors de son domicile est interdit à l'exception des déplacements pour les motifs suivants en évitant tout regroupement de personnes :

1° Trajets entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés »

[...]



Accueil du personnel administratif ou du personnel formateur est autorisé

Décret n°2020-423 du 14 avril 2020 -  
Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020  
Décret n° 2020-344 du 27 mars 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020

Jeudi 30 avril 2020



Jusqu'au 11 mai 2020, les établissements relevant des catégories figurant [...] ci-après ne peuvent plus accueillir du public : [...]

R : Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement, sauf ceux relevant des articles 9 et 10.

[...]



Accueil du public et donc des stagiaires ou des apprentis interdits

10



10

## LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ FORMATION VA REPOSER SUR LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE À DISTANCE



La mise en œuvre d'une action de formation en tout ou partie à distance comprend :

- 1° Une **assistance technique et pédagogique** appropriée pour **accompagner** le bénéficiaire dans le **déroulement** de son **parcours** ;
- 2° Une **information** du bénéficiaire sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur **durée moyenne** ;
- 3° Des **évaluations** qui jalonnent ou concluent l'action de formation.

Art. D6313-3-1 du Code du travail

Jeudi 30 avril 2020

11

11

## IMPACTS SUR LES CONVENTIONS DE FORMATION DE LA TRANSFORMATION EN FOAD, DU REPORT, DE L'INTERRUPTION OU DE L'ANNULATION

FONDS PRIVÉS		FONDS PUBLICS OU MUTUALISÉS		FONDS MUTUALISÉS
<p><b>ENTREPRISE</b></p>	<p><b>INDIVIDUEL PAYANT</b></p>			<p><b>TITULAIRE D'UN COMPTE CRÉDITÉ D'AU MOINS 1€</b></p>
<p><b>CONVENTION DE FORMATION LIBRE</b></p>	<p><b>CONTRAT DE FORMATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MENTIONS OBLIGATOIRES SOUS PEINE DE NULLITÉ</li> <li>• DÉLAI DE RÉTRACTATION</li> </ul>	<p><b>CONVENTION DE FORMATION</b></p> <p><b>MENTIONS OBLIGATOIRES</b></p> <p>1° INTITULÉ, OBJECTIF ET CONTENU DE L'ACTION, MOYENS PRÉVUS, DURÉE ET PÉRIODE DE RÉALISATION, MODALITÉS DE DÉROULEMENT, DE SUIVI ET DE SANCTION DE L'ACTION</p> <p>2° PRIX ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT</p>		<p><b>LES CGU VALENT CONVENTION DE FORMATION</b></p>
Art. D6353-1	Jeudi 30 avril 2020		12	

12

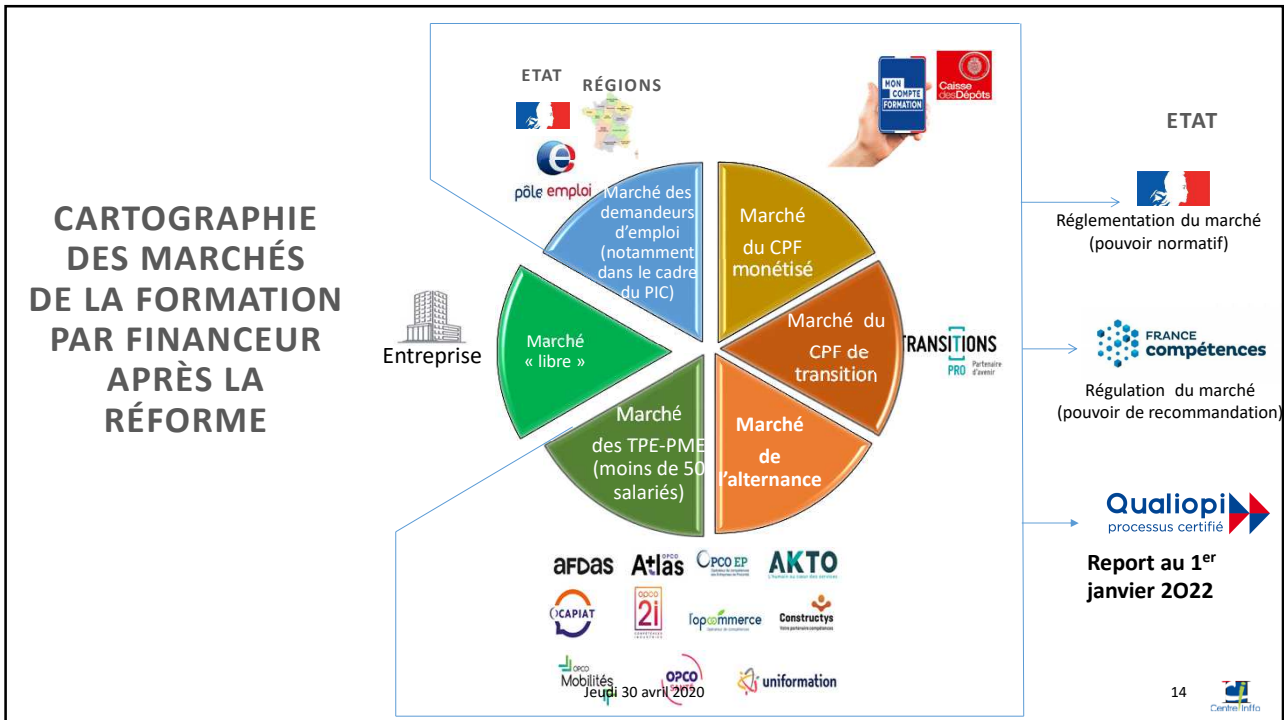
# 2

## MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### QUELLE CONTINUITÉ DES FINANCEMENTS ?

Jeudi 30 avril 2020

13



14

## APPRENTISSAGE : QUELLE CONTINUITÉ DES FINANCEMENTS ENTRE LE 15 MARS 2020 ET LE ?



**Continuité pédagogique à distance**

- À domicile prioritairement
- En entreprise



**Pas de continuité pédagogique à distance**

- Arrêt pour garde d'enfant
- Chômage partiel de l'entreprise



- **Paiement sur facture et certificat de réalisation**
- Pas de prolongement à priori de la date de fin du contrat

Les modalités de versement des niveaux de prise en charge restent inchangées



Récupération des temps de formation sur d'autres périodes initialement prévues en entreprise



**OPCO**

Jeudi 30 avril 2020

- Prolongation de la date de fin du contrat, pour les contrats dont la date de **fin d'exécution survient entre le 12/03 et le 31/07/2020**, afin de permettre à l'apprenti d'achever le cycle de formation
- **Paiement sur facture et certificat de réalisation**

15



15

## CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION : QUELLE CONTINUITÉ DES FINANCEMENTS ENTRE LE 15 MARS 2020 ET LE ?



**Continuité pédagogique à distance**

- À domicile prioritairement
- En entreprise



**Pas de continuité pédagogique à distance**

- Arrêt pour garde d'enfant
- Chômage partiel de l'entreprise



- **Paiement sur facture et certificat de réalisation**
- Pas de prolongement à priori de la date de fin du contrat



Récupération des temps de formation sur d'autres périodes initialement prévues en entreprise



**OPCO**

Jeudi 30 avril 2020

- Prolongation de la date de fin du contrat, pour les contrats dont la date de **fin d'exécution survient entre le 12/03 et le 31/07/2020**, afin de permettre d'achever le cycle de formation
- **Paiement suspendu**
- **Versement d'un acompte possible dans la limite de 30%.**

16



16



**COMPTE PERSONNEL DE FORMATION :  
QUELLE CONTINUITÉ DES FINANCEMENTS ENTRE LE 12 MARS 2020 ET LE ?**

**FOAD**

**Report**

**Interruption, annulation**

La formation a déjà démarré

→

La formation n'a pas encore démarré

→

- Accepté par le titulaire
- Pas de modification de la commande initiale
  - La gestion du dossier suit son cours normalement

**INTERRUPTION** par le titulaire ou l'organisme de formation

- L'organisme de formation sera réglé par la Caisse des Dépôts au prorata de la réalisation
- Les droits du titulaire seront décrémentés au prorata de la réalisation.


**ANNULATION** par le titulaire ou l'organisme de formation

- Aucune indemnité ne sera versée à l'organisme de Formation
- Le compte du titulaire est recredités automatiquement des droits qui avaient été réservés

Jeudi 30 avril 2020 17

17


**PROJETS DE TRANSITION PROFESSIONNELLE :  
QUELLE CONTINUITÉ DES FINANCEMENTS ENTRE LE 15 MARS 2020 ET LE ?**




**Continuité pédagogique à distance**




**Pas de continuité pédagogique à distance**



- À domicile prioritairement
- Paiement sur facture et certificat de réalisation
- Pas de prolongement à priori de la date de fin du contrat



- Stagiaire redirigé vers un autre OF proposant une formation adaptée à la situation
- À défaut, stagiaire redirigé vers son entreprise :
  - Télétravail lorsque cela est possible
  - Travail sur site
  - Arrêt pour garde d'enfant
  - Chômage partiel
- À défaut d'employeur en raison de la fin d'un CDD, stagiaire rémunéré par Transition Pro

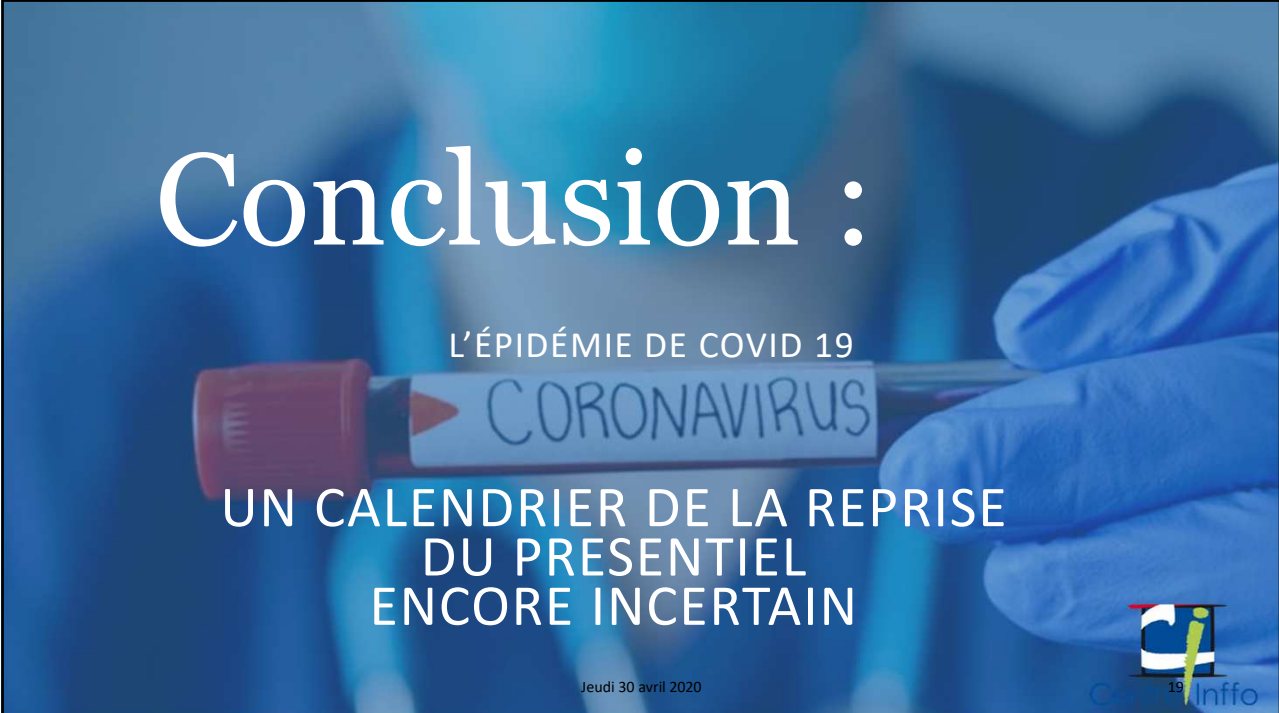


**Suspension de la formation :**

- Paiement suspendu
- Versement d'un acompte possible dans la limite de 30%.

Jeudi 30 avril 2020 18

18




# Conclusion :

L'ÉPIDÉMIE DE COVID 19

**CORONAVIRUS**

**UN CALENDRIER DE LA REPRISE  
DU PRESENTIEL  
ENCORE INCERTAIN**

Jeudi 30 avril 2020



19





**Covid-19 : rémunération des stagiaires de la formation professionnelle**

Par Delphine Fabrice - Le 29 avril 2020



**Covid-19 : Plan d'urgence et de sauvegarde économique et sociale de la Corse**

Par C. M. de Corvignani - Le 29 avril 2020

**CENTRE INFFO RESTE MOBILISÉ À VOTRE SERVICE !**

Conformément aux mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre l'épidémie Covid-19, toutes les équipes de Centre Inffo poursuivent leur activité à votre service en Corse. Les prestations en présentiel sont reportées ou transformées, mais nous assurons, dans les meilleures conditions possibles, la continuité de nos services pour rester en contact avec vous et répondre au mieux à vos demandes.

[Lire la suite](#)

CORONAVIRUS - COVID-19

- [Travail à distance](#)
- [Revue de presse](#)

[www.centre-inffo.fr/coronavirus-covid-19](http://www.centre-inffo.fr/coronavirus-covid-19)

Jeudi 30 avril 2020

20

20